

De : Mireille Bélanger [mailto:mbelanger@caniapiscau.net]

Envoyé : 23 février 2012 13:44

À : Harvey, Marie-Josée (BAPE)

Objet : RE: DQ18-nos 1 à 7

6213-01-001

Bonjour Madame Harvey,

J'aimerais ajouter comme information que la MRC a adopté une résolution le 21 février 2012, pour une demande de protection de territoires à proximité du la Daviault et aux monts Severson, et ce, au MDDEP, au MRNF et au MAMROT.

Merci.

Mireille Bélanger

De : marie-josée.harvey@bape.gouv.qc.ca [mailto:marie-josée.harvey@bape.gouv.qc.ca]

Envoyé : 20 février 2012 10:44

À : mbelanger@caniapiscau.net

Objet : RE: DQ18-nos 1 à 7

Bonjour Madame Bélanger,

Par la présente, j'accuse réception du présent courriel et le traiterai de façon opportun.

Sincères salutations,

Marie-Josée Harvey

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

(418) 643-7447, poste 432

1-800-463-4732, poste 432

Télécopieur: (418)643-9474

marie-josée.harvey@bape.gouv.qc.ca

www.bape.gouv.qc.ca

De : Mireille Bélanger [<mailto:mbelanger@caniapiscou.net>]

Envoyé : 20 février 2012 09:13

A : Harvey, Marie-Josée (BAPE)

Objet : DQ18-nos 1 à 7

Bonjour,

Ce courriel fait suite au document envoyé par télécopie à monsieur Jimmy Morneau et ayant pour objet les projets de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord.

Voici les réponses aux sept questions.

Question 1. (affectation du lac Plétipi, de la rivière de la Racine de Bouleau et du lac Ménistouc)
Affectation ressource

Question 2.

Non, le statut d'aire protégée n'est pas compatible avec cette affectation

Question 3.

Aucune disposition normative, le schéma est en révision.

Question 4.

Le 1^{er} schéma est entré en vigueur le 7 mai 1987.

La révision est en cours.

Le statut du schéma est le suivant :

- Projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (PSADR) fut adopté le 13 juin 2001.
- Le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en rédaction.

Question 5.

Les modifications pour les réserves de biodiversité seront le changement de statut des « aires projetées » en « aires permanentes ». Et s'il y a lieu, intégration des nouvelles aires que vous aurez déterminées.

Question 6.

Aucun commentaire.

Question 7.

Le règlement de zonage sur les TNO ne traite pas des aires protégées de biodiversité, celles-ci étant inexistantes au moment de la rédaction du règlement.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez d'autres questions.

Bonne journée!

Mireille Bélanger
Aménagiste

MRC de Caniapiscau
100, rue le Carrefour C.P. 2025
Fermont (Québec) G0G 1J0

Tél : 418-287-5339
Télec. : 418-287-3420